

# CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD LA BRIANTAIS GHRE

Septembre 2024

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

### SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart 01	1 - Gouvernance	<b>Prescription 01</b>	Élaborer un projet d'établissement spécifique à l'EHPAD afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Écart 02	1 - Gouvernance	<b>Prescription 02</b>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	3 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Écart 03	1 - Gouvernance	<b>Prescription 03</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 04	1 - Gouvernance	<b>Prescription 04</b>	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Écart 05	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription 05</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence quotidienne infirmière afin de garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning infirmier
Remarque 01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 01</b>	Élaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour le directeur de l'établissement en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		

Remarque 02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 02</b>	Élaborer un calendrier des astreintes afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.		
Remarque 03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 03</b>	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque 04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 04</b>	Élaborer une fiche de poste nominative pour l'IDE positionné sur des missions d'IDEC/cadre de santé afin de fixer clairement ses missions.		
Remarque 05	1 - Gouvernance	<b>Recommandation 05</b>	Engager l'IDE positionné sur des missions d'IDEC/cadre de santé dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		
Remarques 06 et 07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 06</b>	Élaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants -en prévoyant un compagnonnage- afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque 08	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation 07</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
Remarque 09	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 08</b>	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque 10	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation 09</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		